

CONSEILS DE PREVENTION POUR LIMITER LES RISQUES D'INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE EN MILIEU DOMESTIQUE

- ✓ **Ne pas obstruer les grilles de ventilation des fenêtres.**

- ✓ Si une pièce est insuffisamment aérée la combustion au sein des appareils sera incomplète et émettra du CO (pièces calfeutrées, sorties d'air bouchées). Il ne faut pas obstruer les grilles de ventilations des fenêtres.

- ✓ **Faire entretenir la chaudière par un professionnel qualifié avant la période de froid.**

- ✓ **Demander une fois par an à un professionnel qualifié de venir faire une vérification complète.** Il est recommandé de signer un contrat d'entretien qui garantit une visite annuelle de prévention (réglage, nettoyage et remplacement des pièces défectueuses) et un dépannage gratuit sur simple appel. En cas d'absence, il est possible de la laisser fonctionner au ralenti pour protéger l'installation de chauffage individuel contre le gel.

- ✓ **Faire ramoner le conduit de cheminée qui doit être en bon état** et raccordé à la chaudière. Le conduit de cheminée doit déboucher loin de tout obstacle qui nuirait à l'évacuation des fumées.

- ✓ **N'utiliser que par intermittence les appareils mobiles de chauffage d'appoint** fonctionnant au butane, au propane ou au pétrole.

- ✓ **Ne jamais se chauffer avec des panneaux radiants** prévus pour les locaux de grand volume très ventilés ou pour les marchés, terrasses ...

- ✓ **N'utiliser les petits chauffe-eau sans évacuation extérieure des fumées** que de façon intermittente ou pour les marchés, terrasses ...et pour une courte durée (8 minutes maximum). Ceux-ci doivent être munis de sécurités avec contrôle d'atmosphère. Ils doivent être installés dans une pièce suffisamment grande et aérée. Ils sont interdits dans une salle de bains ou une douche, une chambre à coucher ou une salle de séjour.

- ✓ **Ne pas utiliser le four de la cuisinière, porte ouverte comme un moyen de chauffage.**

- ✓ **N'utiliser jamais en intérieur un groupe électrogène.**

- ✓ **Nettoyer régulièrement les brûleurs de la cuisinière à gaz** (on doit voir la flamme dans chaque orifice). S'ils sont encrassés, le mélange air-gaz ne s'effectue pas dans de bonnes conditions et le brûleur peut s'éteindre, notamment quand il est au ralenti. Une flamme bien réglée ne doit pas noircir le fond des casseroles.

- ✓ **Ne pas installer une hotte raccordée à l'extérieur ou à un conduit de ventilation** dans une pièce où se trouve également un appareil raccordé à un conduit de fumée. Cela peut perturber gravement son fonctionnement. Préférer une hotte à recyclage d'air et consulter un installateur.

- ✓ **Faire effectuer un entretien spécifique régulier** si le logement est équipé d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC). Se renseigner auprès du gestionnaire d'immeuble.

- ✓ **Enfin, s'informer auprès des professionnels qualifiés, lire attentivement les notices d'utilisation et d'entretien des appareils.**

Intoxication au Monoxyde de Carbone

Le tableau ci-après recense les causes possibles d'une intoxication oxycarbonée et les consignes à respecter afin de les éviter.

| Causes | Conseils de prévention |
|---|--|
| <p>Une mauvaise évacuation des produits de combustion : quand les conduits de fumée sont obstrués, les gaz issus de la combustion ne peuvent pas s'évacuer.</p> | <p>Faire effectuer un ramonage mécanique de vos conduits de fumée et cheminées au moins une fois par an.</p> |
| <p>L'absence ou la mauvaise ventilation de la pièce où est installé l'appareil Si une pièce est insuffisamment aérée, la combustion au sein des appareils sera incomplète et émettra du CO (pièces calfeutrées, sorties d'air bouchées).</p> | <p>Ventiler en permanence le logement, aérer même en hiver et ne jamais obstruer les entrées d'air.</p> |
| <p>Un mauvais entretien des appareils de chauffage et de production d'eau chaude Si les appareils sont mal entretenus, les combustibles ne brûleront pas correctement, ce qui peut provoquer des émanations de CO.</p> | <p>Faire vérifier et entretenir chaque année les installations par un professionnel et notamment le dispositif de raccordement des appareils aux conduits de fumée.</p> |
| <p>La mauvaise utilisation de certains appareils (appareils de chauffage d'appoint utilisés trop longtemps etc.)</p> | <p>Respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion. Ne pas utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero etc)</p> |